

Correspondant :

affaire suivie par Isabelle LEBRETON  
Tél: 02 47 33 10 32  
Fax: 02 47 64 76 72  
mél: [isabelle.lebreton@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:isabelle.lebreton@indre-et-loire.gouv.fr)

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DES SÉCURITÉS**  
**Bureau de l'Ordre Public**  
**37925 TOURS CEDEX 9**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LÂCHER DE BALLONS (de baudruche)**  
*(à transmettre au B.O.P. au moins 1 mois avant la date prévue du lâcher)*

**I - IDENTITÉ DE L'ORGANISATEUR (personne physique ou morale):**

Nom, prénom ou raison sociale .....

Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

Tél: ..... Portable: ..... Fax: .....

E.mail: .....

**II - ÉLÉMENTS RELATIFS AU LÂCHER DE BALLONS :**

Type de manifestation (mariage, anniversaire ...) : .....

Nombre de lanternes : .....

Date du lâcher : .....

Heure ou créneau horaire du lâcher : .....

Lieu exact du lâcher (**adresse complète**) .....

**III - PERSONNE PRÉSENTE LORS DU LÂCHER DE BALLONS (attention cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable tout au long du lâcher de ballons) :**

Nom, prénom : .....

Portable : .....

**IV – ENGAGEMENT DU DÉCLARANT :**

Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration .....

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappeler ci-dessous et m'engage à les respecter.

Date de la déclaration : .....

Signature du déclarant :

**Le lâcher de ballons vous sera accordé par lettre préfectorale sous réserve que les ballons soient:**

- **biodégradables,**
- gonflés à l'aide d'un gaz inerte (hélium, mélange air/hélium, mélange azote/hélium) à l'exclusion de tout gaz combustible, de manière à éclater à une hauteur inférieure à 1000 m,
- constitués d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars et d'un volume inférieur à 50 dm<sup>3</sup>, sans charge autre qu'une carte de correspondance, et sans partie métallique,
  - lâchés séparément, ou par groupe de 50 au maximum (non liés entre eux), afin de ne pas constituer un danger pour la navigation aérienne,
  - **les lâchers de ballons lumineux contenant une LED et des piles qui, une fois abandonnées par leur détenteur constituent un déchet toxique pour l'environnement, sont interdits**
- **de l'accord du maire de la commune.**

Correspondant :

affaire suivie par Isabelle LEBRETON  
Tél: 02 47 33 10 32  
Fax: 02 47 64 76 72  
mél: [isabelle.lebreton@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:isabelle.lebreton@indre-et-loire.gouv.fr)

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DES SÉCURITÉS**  
**Bureau de l'Ordre Public**  
**37925 TOURS CEDEX 9**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE LÂCHER DE LANTERNES CÉLESTES**  
**également appelées « lanternes volantes », « lanternes thaïlandaises »,**  
**« lanternes chinoises »**  
*(à transmettre au B.O.P. au moins 1 mois avant la date prévue du lâcher)*

**I - IDENTITÉ DE L'ORGANISATEUR (personne physique ou morale):**

Nom, prénom ou raison sociale .....

Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse .....

Code Postal ..... Commune .....

Tél: ..... Portable: ..... Fax: .....

E.mail: .....

**II - ÉLÉMENTS RELATIFS AU LÂCHER DE LANTERNES :**

Type de manifestation (mariage, anniversaire ...) : .....

Nombre de lanternes : .....

Dimension des lanternes : .....

Date du lâcher : .....

Heure ou créneau horaire du lâcher : .....

Lieu exact du lâcher (**adresse complète**).....

.....

**III - PERSONNE PRÉSENTE LORS DU LÂCHER DE LANTERNES** (attention cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable tout au long du lâcher de lanternes) :

Nom, prénom : .....

Portable : .....

**IV – ENGAGEMENT DU DÉCLARANT :**

Je soussigné(e) auteur de la présente déclaration .....

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappeler en annexe et m'engage à les respecter.

Date de la déclaration : .....

Signature du déclarant :

**LÂCHER DE LANTERNES CÉLESTES**  
également appelées « lanternes volantes »,  
« lanternes thaïlandaises »,  
« lanternes chinoises »

L'usage (mise à feu et lâcher) de lanternes célestes dans le département doit respecter les conditions suivantes :

### **Sécurité incendie**

Les lanternes doivent être conformes à chacune des trois normes de sécurité incendie suivantes :

- fabriquées avec un papier 100 % ignifugé,
- équipées d'un brûleur à base de carburant solide et non liquide,
- équipées d'un brûleur solidaire de la lanterne et ne nécessitant pas de montage.

Les lanternes doivent respecter strictement les normes et consignes d'utilisation prescrites par les fabricants.

Le lâcher de lanternes célestes est interdit :

- en période de sécheresse,
- par vent d'une vitesse dépassant 10km/h,
- à une distance inférieure à deux fois la hauteur de tout bâtiment, arbre, forêt et obstacles naturels,
- à moins de 50m des lignes de transport électrique ou de leur supports, des voies de circulation, des voies ferrées, des points à haut risque (stockage de liquide inflammable, station-service, etc...)

### **Sécurité aérienne**

- les lanternes doivent être conçues pour ne pas s'élever à une hauteur supérieure à 500m
- elles doivent être constituées d'une enveloppe non réfléchissante pour les radars et d'un volume inférieur à 50 dm<sup>3</sup> sans charge autre qu'une carte de correspondance et sans partie métallique
- le lâcher de nombreuses lanternes célestes doit être espacé (par exemple : 20 lanternes maximum toutes les 3 minutes)

### **Environnement**

Les lanternes doivent être biodégradables et ne pas comporter de partie métalliques.

**Vous devrez également en informer le maire de la commune d'où sera effectué le lâcher**